

### Quels sont vos objectifs financiers avec cette opération ?

La levée de fonds, qui se clôturera fin juin, s'opère en deux temps. Nous espérons récolter près de 300 000 euros via le crowdfunding auprès des avocats. 200 000 euros de promesses d'investissement ont déjà été comptabilisées en un mois auprès de 70 à 80 avocats souscripteurs sur toute la France. La moitié d'entre eux est issue des 1 500 praticiens du réseau Call a Lawyer. La deuxième partie de la levée de fonds est menée, parallèlement, auprès d'investisseurs traditionnels. Au total, nous espérons récolter entre 600 000 et 800 000 euros.

### Quels sont vos projets ?

Un premier tour de table avait été mené début 2019 pour recruter nos équipes et développer notre technologie. A cette occasion, nous avons récolté 500 000 euros auprès de business angels et de la BPI (Banque publique d'investissement). Des avocats comme Kami Haeri, associé chez Quinn Emanuel et rapporteur en 2017 de la mission sur l'Avenir de la profession d'avocat menée pour le ministère de la Justice, avaient même déjà investi. La levée de fonds actuelle vise à répondre à nos besoins croissants en trésorerie. Ceux-ci doivent nous permettre de nous renforcer, de nous développer commercialement et technologiquement, et ainsi booster notre chiffre d'affaires. Nous avons mené plus de 10 000 calls depuis notre lancement en 2016. Call a Lawyer a réalisé 100 000 euros de chiffre d'affaires en 2020 et vise 500 000 euros cette année. Notre start-up revendique une valorisation à 3 millions d'euros avant la deuxième levée de fonds et près de 4 millions d'euros après sa réalisation. Dans notre viseur, à l'horizon 2022-2023, nous espérons franchir une nouvelle étape en faisant entrer un fonds d'investissement dans notre tour de table.

(1). [https://www.investir-callalawyer.fr/equity/call-a-lawyer?fbclid=IwAR13sfzlo6oXmnYEWG3wnsDiVX\\_imA9JwrSMJfB1nQ7s4dmv45PQJSMv](https://www.investir-callalawyer.fr/equity/call-a-lawyer?fbclid=IwAR13sfzlo6oXmnYEWG3wnsDiVX_imA9JwrSMJfB1nQ7s4dmv45PQJSMv)

## BAROMÈTRE - 78 % DES JURISTES D'ENTREPRISE SATISFAITS PAR LEUR TRAVAIL

Le cabinet d'avocats Oxygen +, en partenariat avec l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) et le Cercle Montesquieu, a rendu le 25 mai les résultats de son premier baromètre national sur la satisfaction des juristes d'entreprise. A la question : « Dans l'ensemble, quel est votre niveau de satisfaction concernant votre travail ? », 78 % des juristes ont coché des réponses allant d'« extrêmement satisfait » à « satisfait ». 90 % des répondants considèrent que juriste d'entreprise est un beau métier et 70 % estiment que celui-ci donne du sens à leur vie. « Le métier de juriste d'entreprise a énormément évolué depuis quarante ans et la satisfaction de ceux qui l'exercent en est une conséquence très positive », a commenté François Lhospitalier, vice-président de l'AFJE. Ce taux global de satisfaction se confirme dans les autres réponses qui laissent apparaître que les juristes traitent avec l'autonomie qui leur convient (90 %) des dossiers intéressants (90 %), qu'ils considèrent comme variés et stimulants (90 %). L'ambiance de travail est majoritairement bonne au sein de leur direction juridique (80 %), comme dans leur entreprise (80 %). Le digital a un impact positif (80 %) et le rapport télétravail/présentiel est équilibré (70 %). De manière générale, les juristes ne s'ennuient pas (70 %) et n'ont pas de crainte sur la perte de leur emploi (80 %). Autre enseignement de l'étude, les juristes d'entreprise déclarent à une très importante majorité supporter une charge de travail (83 %), une charge mentale (83 %) et un stress importants (80 %). Toutefois, 25 % des répondants se considèrent en situation de surmenage. Les réponses laissent entrevoir également de possibles axes d'amélioration. 51 % des juristes considèrent ainsi que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur travail, 57 % déplorent le manque de perspectives d'évolution dans leur direction juridique et 38 % estiment ne pas être reconnus dans leur travail.

ENVOYER

IMPRIMER



## SOMMAIRE DE LA LETTRE OPTION DROIT & AFFAIRES DU 26 MAI 2021

Sandra Tubert et Laura Ziegler aux manettes  
d'Algo Avocats

M6 et TF1 fusionnent leurs activités pour  
créer un géant de l'audiovisuel

Confidentialité

## AFFAIRES

### DEAL DE LA SEMAINE

## M6 et TF1 fusionnent leurs activités pour créer un géant de l'audiovisuel

M6 et TF1, les deux premiers groupes de télévision privés français, ont officialisé leur projet de fusion le 17 mai. Le ...

### DEALS

## Toutes les transactions de la semaine

Private equity, fusions-acquisitions et droit général des affaires, suivez les grands dossiers de la semaine.

## ANALYSES

### CORPORATE

## L'appréciation délicate des conditions de validité de la clause d'exclusion

Après l'inflation des affaires « FCPA » sanctionnant lourdement les entreprises françaises ces dernières années, l'enquê...

### CONTENTIEUX

## L'enquête interne en France : un nouveau paradigme ?

Après l'inflation des affaires « FCPA » sanctionnant lourdement les entreprises françaises ces dernières années, l'enquê...